

POUR LUNDI, 20 JANVIER 1896.

1896.

Par l'honorable M. Perley :

- 1 14 janvier—Qu'il demandera au gouvernement si Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest est un fonctionnaire du gouvernement; si le gouvernement lui a accordé la permission de résider à Ottawa pendant l'exercice de ses fonctions; si le dit lieutenant-gouverneur a obtenu un congé d'absence et pour quel temps; s'il est remplacé par un administrateur pendant ce congé d'absence; et dans le cas où il serait ainsi remplacé par un administrateur, celui-ci reçoit-il un traitement et de qui?

POUR MARDI, 21 JANVIER 1896.

Par l'honorable M. Perley :

- 1 15 janvier—Qu'il demandera au gouvernement :
1. Si le gouvernement sait que Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest a refusé de sanctionner l'Ordonnance Scolaire adoptée par l'Assemblée du Nord-Ouest à sa dernière session ?
 2. Si le dit lieutenant-gouverneur a agi en cela d'après l'avis du gouvernement ?
 3. Le gouvernement peut-il par un ordre en conseil ou autrement faire mettre à exécution la dite Ordonnance, et se propose-t-il d'agir ainsi ?

ORDRE DU JOUR.

JEUDI, 16 JANVIER 1896.

1896.

- 1 15 janvier—Reprise du débat ajourné sur la considération du discours de Son Excellence à l'ouverture de la 6e session du 7e parlement.—
(Honorable M. Boulton.)